

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 28 JUILLET 2022

**N° 2022-352                    MARCHÉ 2022-07 : CONCEPTION ET IMPRESSION DU MAGAZINE  
COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHANTONNAY,  
LOT N°2 « IMPRESSION » - FI IMPRIMERIE - AVENANT N°1**

Nomenclature des actes : 11

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente.

Un marché de conception et d'impression du magazine communautaire – Lot 2 a été notifié le 14 avril 2022 à la société FI IMPRIMERIE.

Un avenant est à passer pour prendre en compte le changement de coordonnées bancaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Les nouvelles coordonnées bancaires sont :

CAISSE D'ÉPARGNE CHANTONNAY

IBAN FR7614445004000800767010047 – BIC CEPAFRPP44.

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

La Présidente décide d'accepter cet avenant n° 1.

À CHANTONNAY, le 28 juillet 2022

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique.